



unité

Conseil central
du Montréal métropolitain
www.ccm-csn.qc.ca



Janvier-février 2008
Volume 22, numéro 1

**Conflit au collège
privé Villa-Maria**
Page 4

**Entente de principe
rejetée à
Urgences-Santé**
Page 4

**La Cour supérieure
invalide la loi 30**
Page 5



Grève
au centre d'hébergement
Villa Val-des-Arbres

**Les 85 syndiqué-es
bravent froid et tempête**

De bonnes et de mauvaises nouvelles en cette fin d'année

À l'assemblée générale du 5 décembre, le président du Conseil central du Montréal métropolitain, Gaéтан Châteauneuf, a rappelé l'importance de contribuer à la campagne des Paniers de Noël pour venir en aide aux travailleuses et travailleurs durement touchés par un conflit de travail ou par la perte de leurs emplois en cette période des fêtes.

Il a souligné la lutte que mène le syndicat du centre Jacques-Viger contre la fermeture de leur établissement; les camarades de l'Hôpital Sacré-Cœur contre la privatisation des chirurgies d'un jour; le STT de l'Alcan de Shawinigan pour la survie de leur entreprise au-delà de 2013; et des employés d'entretien du Syndicat du transport de Montréal dont le droit de grève est constamment menacé. Il a tenu à saluer le courage et la détermination des syndicats en conflit, entre autres les 85 employé-es du centre privé d'hébergement Villa Val-des-Arbres de Laval, en grève depuis le 21 novembre, qui présenteront leur conflit en question de privilège; le Syndicat des enseignantes et enseignants du collège privé de Villa-Maria qui a exercé une journée de grève le 6 décembre pour l'obtention d'une première convention collective; les 824 ambulanciers paramédicaux, membres du Syn-

dicat du préhospitalier de Montréal et de Laval (FSSS-CSN); ainsi que les syndiqués CSN de la basilique Notre-Dame de Montréal en moyens de pression pour le renouvellement de leur convention collective échue depuis deux ans.

Les délégué-es ont applaudi à l'annonce du jugement de la Cour supérieure invalidant la Loi 30 et du règlement du conflit des travailleurs et travailleuses du cimetière Notre-Dame-des-Neiges qui ont obtenu, grâce à leur détermination, une excellente convention collective. Ils ont également apprécié les présentations de Me Robert Fuoco, avocat à la FP-CSN, sur la campagne de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique, de même que celle de Richard Dubois du STT du Cégep Maisonneuve et de Marie-Claire Lussier, conseillère syndicale à la CSN, sur les habitudes à développer au niveau de la consommation responsable et du commerce équitable.

L'assemblée a adopté les États financiers au 30 juin 2007. Il fut également question de la journée d'action du 26 janvier 2008, de la campagne CSN sur la santé, du nouveau règlement sur l'assistance médicale, de la brochure de la FNEEQ-CCSN sur la Palestine et de la marche du 8 décembre sur Kyoto ●

*Bonne et heureuse année de toute l'équipe
du Conseil central du Montréal métropolitain !*



Bienvenue aux agents de la paix du métro de Montréal !

Le 23 novembre, les 120 membres de la Fraternité des constables et agents de la paix de la Société de transport de Montréal qui assurent la sécurité dans le métro, ont voté à 82 % en faveur de leur adhésion à la CSN. Les agents de la paix du métro se joignent donc à leurs camarades employé-es d'entretien et commis divisionnaires de la STM, membres de la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN) et du Conseil central du Montréal métropolitain.

Organisme régional affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain regroupe 92 000 membres du secteur public et du secteur privé, répartis au sein de 400 syndicats sur le territoire des régions administratives de Montréal, de Laval et du Nord du Québec.

www.cmm-csn.qc.ca

Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN

éditorial

Des voix s'élèvent pour des services de santé de qualité



Par René Charest
secrétaire général du CCMM-CSN

Plusieurs observateurs ont fait remarquer récemment qu'on assiste à un certain réveil des partisans du maintien d'un réseau public universel de santé et de services sociaux qui s'expriment de plus en plus sur la place publique.

S'agit-il d'un réveil des acteurs les plus progressistes de notre société ou serait-ce plutôt des médias ? Qu'ils proviennent des réseaux universitaires, syndicaux ou de la santé, ces acteurs ne prennent pas la parole pour la première fois. Ce sont pour la plupart des militantes ou militants qui travaillent depuis de nombreuses années à bâtir une mobilisation suffisante pour faire reculer le néolibéralisme dans le secteur de la santé et des services sociaux. Les prises de position publiques en faveur du maintien d'un système de santé universel et de qualité ont fait perdre du terrain au sacro-saint discours sur la nécessité de la privatisation des services publics et de l'extension de la couverture des assurances privées.

Du côté de la CSN, nous avons multiplié les activités de sensibilisation auprès des syndicats et de la population québécoise. Il faut souligner également l'initiative de la militante Lorraine Guay qui a rédigé une déclaration signée à ce jour par plus de 3000 personnes issues des milieux de la santé, communautaire et syndical.

Par ailleurs, un revirement imprévu s'est produit en marge de l'importante mobilisation organisée lors du D'Avos de la Santé à Saint-Sauveur, le 5 novembre dernier. Au colloque du Collège des médecins, tenu à Montréal les 5, 6 et 7 novembre, les participants ont bloqué plusieurs initiatives favorisant le recours au privé dans le secteur de la santé. À la suite d'une série de débats assez intenses, les participantes et participants ont choisi d'accorder une autre chance au système public de santé, dans le respect des acquis historiques. On notait dans le bilan que le « tout au privé » en santé fut rejeté, entre autres le ticket modérateur, l'ajout des frais accessoires, ainsi que la création d'une caisse dédiée au vieillissement de la population. Les participantes et participants ont recom-

mandé une révision des régimes d'assurance-maladie, d'assurances médicaments et d'hospitalisation, dans le but d'inclure la couverture des soins de longue durée ainsi que le maintien à domicile. Peu de gens auraient parié sur ces résultats avant la tenue du colloque.

Nous pourrions penser que le débat amorcé, il y a plusieurs années, commence à porter ses fruits dans certains milieux qu'on aurait pu croire plus ou moins étanches à certaines idées progressistes. Mais attention, le bon docteur Yves Lamontagne, président-directeur général du Collège des médecins, a fait paraître une lettre ouverte dans laquelle il propose « de changer de vocabulaire pour transformer la réalité ». Une manière amusante de continuer à répéter les mêmes leitmotivs sans les dire vraiment. Par exemple, le docteur Lamontagne affirme que « les prestations de soins et de services n'ont que faire sous quelle étiquette, privée ou publique, elles logent puisque l'important, c'est que le patient en bénéficie au premier chef ».

Il faut prendre garde à cette nouvelle stratégie. Les élites en faveur de la privatisation risquent tout simplement de banaliser un débat dans lequel elles éprouvent une certaine difficulté à faire valoir leurs points de vue ●

Joyeuses fêtes !

La CSN vous souhaite de la santé pour 2008 !

Pour en savoir plus :
www.csn.qc.ca

SIGNEZ LA PÉTITION EN LIGNE!

CSN

Grève à Villa Val-des-Arbres

Les syndiqué-es bravent froid et tempête



À la suite d'une rencontre infructueuse avec leur employeur, le 20 novembre dernier, les 85 travailleuses et travailleurs du centre privé d'hébergement Villa Val-des-Arbres, membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs en centres d'hébergement du Grand Montréal (CSN), ont décidé, le 21 novembre, d'exercer le mandat de grève générale, voté à 100 % en assemblée générale, une dizaine de jours auparavant.

C'est la deuxième fois en quatre ans que les préposé-es aux bénéficiaires, les préposé-es à l'entretien et les employé-es des cuisines et de la buanderie, se voient dans l'obligation de faire la grève pour améliorer leurs conditions de travail. Sans convention depuis un an, ils revendiquent, entre autres, des augmentations de salaire de 0,64 \$ l'heure pour 2006, de 0,63 \$ l'heure pour 2007 et de 5 % pour 2008 ainsi qu'un plan d'assurances collectives.

Selon le syndicat, les négociations sont entamées depuis un

an, et il n'y a aucune ouverture du côté patronal. « L'employeur nous offrent des peanuts et une convention collective de 5 ans. On ne peut accepter ça », a affirmé la représentante syndicale, Suzie Pierre, venue avec ses collègues chercher l'appui des délégué-es à l'assemblée générale du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN), le 5 décembre. « Avec le froid qu'il fait, notre employeur ne pensait pas qu'on ferait la grève. Nous avons besoin de la force et la solidarité de la CSN en ce moment. Cette force, vous nous l'avez démontrée il y a quatre ans », a-t-elle conclu en remerciant les délégué-es de leur solidarité.

Situé sur le boulevard Saint-Martin, dans l'arrondissement Duvernay à Laval, ce centre d'hébergement privé pour aînés autonomes et en perte d'autonomie appartient à la compagnie ontarienne Chartwell et est géré par le groupe Melior ●

Premier jour de grève

Rien ne va plus à Villa-Maria



Les 80 enseignantes et enseignants du collège privé pour jeunes filles Villa-Maria, membres d'un syndicat affilié de la FNEEQ-CSN, ont exercé une première journée de grève, le 6 décembre. Après plus de 20 mois de négociation et plusieurs séances de conciliation, ils ont voté à 80 %, le 19 novembre, pour un mandat de grève de trois jours à exercer au moment jugé opportun. La charge de travail, les congés sociaux et le régime d'assurances sont toujours en litige. Face à l'intransigeance de leur employeur, ils ont manifesté leur mécontentement à l'inauguration des nouveaux bâtiments du collège organisée à la mi-novembre en présence des dignitaires de la Congrégation Notre-Dame.

Urgences-Santé

Entente de principe rejetée



L'entente de principe intervenue, le 9 décembre, entre la direction d'Urgences-Santé et le Syndicat du préhospitalier de Montréal et de Laval (FSSS-CSN) représentant les 824 ambulanciers paramédicaux affectés à ce territoire, a été rejetée dans une proportion de 52,17 % à l'assemblée générale des 11 et 12 décembre. Lors du scrutin secret, ils ont été 198 à voter pour l'entente et 216 à voter contre. Les 2 et 3 décembre, les ambulanciers paramédicaux avaient accordé à leur exécutif syndical un mandat de grève générale par un vote quasi-unanime de 99,7 % à exercer au moment jugé opportun. Sans contrat de travail depuis le 30 juin 2005, les ambulanciers luttent pour la reconnaissance de leur travail et de leur profession.

La Cour supérieure invalide la loi 30

Un grand jour pour la liberté syndicale

C'est avec une joie non dissimulée que la présidente de la CSN a salué, en point de presse le 30 novembre dernier, la décision rendue le jour même par la Cour supérieure d'invalider la loi 30 dans le secteur de la santé et des services sociaux, jugement qui impose tout un revers au gouvernement Charest. « C'est une véritable réhabilitation des droits de s'associer et de négocier qui avaient été très clairement bafoués par le gouvernement libéral », a-t-elle déclaré d'entrée de jeu, en présence des avocats du contentieux de la CSN.

Heureuse de l'issue des actions juridiques menées par la CSN pour faire invalider cette loi, la présidente a dit espérer que « la leçon sera retenue et que ce sera la fin de l'arrogance du gouvernement Charest à l'égard des salarié-es de l'État ». Considérant qu'il s'agit d'un grand jour pour la liberté syndicale, elle a tenu à rappeler « les pots cassés, les dégâts, les années de déni et de mépris, de démotivation des

personnels qui oeuvrent dans des conditions excessivement difficiles » depuis l'imposition de cette loi.

Adoptée sous le bâillon en décembre 2003, la loi 30 a restructuré de façon unilatérale les unités syndicales en quatre catégories distinctes dans le réseau de la santé et des services sociaux et a ramené au niveau local la négociation de 26 sujets de conventions collectives tout en instituant un mécanisme d'arbitrage, à coût nul et sans droit de grève, ce qui équivaut à une perte du droit de négocier.

« À l'approche du temps des fêtes, le gouvernement libéral nous avait habitués au bâillon. Il est aujourd'hui particulièrement réjouissant de voir que la Cour supérieure réagit haut et fort en rétablissant des pans entiers du vouloir vivre en démocratie. La juge Claudine Roy réhabilite le droit d'association et le droit de négocier, sans ingérence d'aucune façon de la partie patronale », a commenté

Claudette Carbonneau.

Dans son jugement, la juge statue que la loi 30 a bafoué les droits fondamentaux des travailleurs faisant référence à l'imposition d'un contrat de travail par le gouvernement Charest aux salarié-es de la santé et des services sociaux. Elle ajoute que cette loi contrevient aux engagements internationaux du Canada en ce sens que « le législateur, qui avait lui-même imposé les négociations à l'échelle provinciale, veut maintenant imposer la négociation de plusieurs sujets d'importance à l'échelle locale », ce qui porte at-

teinte à la négociation collective de bonne foi, selon la juge Roy. Rappelons que la CSN avait contesté la loi 30 devant le Bureau international du travail qui a recommandé que le gouvernement du Québec amende sa loi.

La Cour supérieure demande donc au gouvernement Charest de refaire ses devoirs. Le jugement lui accorde cependant un sursis de 18 mois. Au terme de cette période, si le gouvernement ne bouge pas, les anciennes unités syndicales de négociation qui ont été dissoutes par la loi 30 pourraient être restituées ●



Aluminerie Alcan de Shawinigan

15 000 personnes réclament le maintien des emplois

Accompagné d'une quarantaine de porte-parole politiques et socio-économiques de la région de Shawinigan, le président du Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'aluminerie Alcan (CSN) de Shawinigan, Louis-Gérard Dallaire, a remis le 19 novembre à la direction de l'Alcan à Montréal, une valise en aluminium contenant une pétition de plus de 15 000 signatures de personnes qui réclament



Le président du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN), Gaétan Châteauneuf, assure la délégation de l'appui solidaire des syndicats de Montréal, de Laval et du Nord-du-Québec.

que la compagnie Alcan s'engage à investir massivement dans les installations de l'aluminerie de Shawinigan pour en assurer la pérennité au-delà de 2013 et pour garantir les 850 emplois actuels. La Fédération de la métallurgie, le Conseil central du Cœur du Québec ainsi que le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) étaient présents à cette rencontre en appui aux camarades de l'Alcan ●

Le 26 janvier 2008

La Neige brûle partout au Québec!

Manifestons pour nos droits collectifs, pour la paix et l'environnement

En août dernier, au lendemain du Forum social québécois, s'est tenue l'Assemblée des mouvements sociaux où plus de 100 organisations, dont le Conseil cen-

pour l'avenir du Québec et du monde sont conviés à manifester leur mécontentement à l'égard des gouvernements provincial et fédéral en organisant diverses actions tout au



tral du Montréal métropolitain, ont entériné une déclaration commune et se sont engagées à tenir des actions de visibilité à la grandeur du Québec le 26 janvier prochain.

Ce jour-là, partout sur la planète, des milliers de groupes se mobiliseront et porteront leurs revendications sur la place publique. Cet événement s'inscrit dans la continuité du Forum social mondial et du travail de construction d'alliances entre les mouvements sociaux.

Au Québec, les organisations participantes ont choisi le feu comme lien symbolique unissant leurs actions. Le thème de la journée *La neige brûle!* illustre l'urgence d'agir pour contrer le néolibéralisme et ses effets dévastateurs. Les revendications québécoises sont regroupées en trois volets : les droits collectifs, la paix et l'environnement.

Les membres des 180 groupes qui ont signé la déclaration *UniEs*

long de la journée : conférences de presse, actions sur Internet, feux extérieurs, manifestations, conférences, etc. Dans la région de Montréal, ils seront invités à converger vers une action commune organisée, à 17 h, le 26 janvier.

Comme membres du conseil central, nous avons mille et une raisons de nous mobiliser, entre autres pour rappeler au gouvernement que nos droits collectifs sont incontournables et que nous ne baisserons pas les bras, notamment en ce qui concerne l'exercice du droit de grève et le maintien du réseau public des soins de santé. Aussi, nous nous joindrons aux autres groupes pour exiger que nos gouvernements mettent fin à leur attitude irresponsable face aux enjeux environnementaux et qu'ils cessent de poser des gestes qui nous entraînent dans une logique militaire agressive et onéreuse ●



Venez manifester en grand nombre le samedi 26 janvier 2008



Pour connaître les actions régionales organisées par la CSN et le Conseil central du Montréal métropolitain, consultez le site www.csn.qc.ca ou le site www.appelsolidaireduquebec.org, pour avoir accès au carrefour de réseautage de toutes les activités organisées au Québec.



Conseil fédéral FSSS à Rivière-du-Loup Visite surprise au bureau de Mario Dumont



La présidente de la FSSS-CSN, Francine Lévesque, et la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, à Rivière-du-Loup.

À la fin novembre, les délégués du Conseil fédéral de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), ainsi que des syndiqué-es CSN du Bas Saint-Laurent, ont manifesté devant les bureaux de Mario Dumont, à Rivière-du-Loup, pour exprimer leur opposition aux orientations de l'Action démocratique du Québec favorables au développement d'un système de santé privé au Québec. La présidente de la CSN, Claudette

Carbonneau, a dénoncé le silence de l'ADQ dans le débat sur le financement de la santé. « Certes M. Dumont a annoncé ses couleurs depuis longtemps, mais comme chef de l'opposition officielle, il se doit d'être le défenseur de la démocratie. À cet égard, il doit exiger que toute modification à notre système de santé se fasse avec l'accord de la population du Québec », a déclaré la présidente ●

Hôpital Sacré-Cœur Entente ratifiée avec la clinique Rockland MD

Malgré les alternatives proposées par les syndicats affiliés à la FSSS-CSN et à l'APTS pour pallier au problème de pénurie de personnel, la direction de l'hôpital Sacré-Cœur va de l'avant en ratifiant l'entente de partenariat avec la clinique privée Rockland MD. Cette entente, qui a reçu tout récemment l'aval du gouvernement du Québec, permet de déplacer les médecins de l'hôpital Sacré-Cœur, participants au régime public, vers la clinique Rockland MD qui effectuera, avec son personnel et dans ses locaux, plus de 1 300 chirurgies d'un jour par année. Cette nouvelle a

été vivement dénoncée, le 14 décembre, par la présidente de la FSSS-CSN, Francine Lévesque, et par Lise Therrien, présidente du Syndicat des professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires (FSSS-CSN). Extrêmement déçues, elles n'ont pas manqué de souligner l'indifférence et le mépris de la direction envers les solutions de rechange syndicales déposées le 6 novembre. La FSSS-CSN représente également le personnel paratechnique des services auxiliaires et de métiers, soit un total de 3 200 employé-es de l'hôpital. ●

Questionnaire en ligne L'Institut économique de Montréal courtise les infirmières

La Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) a vivement dénoncé la parution, dans le dernier numéro de *Perspective infirmière*, du sondage réalisé par l'Institut économique de Montréal sous le titre *Contribution des infirmières à la recherche de solutions de rechange aux problèmes de notre système de santé*, dans lequel il est demandé aux infirmières de répondre en ligne à une série de questions pour connaître « leur intérêt à travailler en

échange d'une rémunération de source privée ». Qualifiée par la FSSS-CSN « d'encouragement à l'hémorragie » des ressources du secteur public vers le privé, cette opération de marketing doit se poursuivre auprès d'autres professionnels de la santé, comme les médecins et les inhalothérapeutes. Les membres des syndicats FSSS-CSN sont fortement invités à boycotter ce sondage de l'IEDM ●

Des défis à relever !

Les 22 et 23 novembre, se tenait à Québec un rassemblement sur le thème *Jeunes et marché du travail : des défis à relever !* organisé par le comité national des jeunes de la CSN, sous la responsabilité de Lise Poulin, secrétaire générale.

On pourrait penser qu'avec la baisse du taux de chômage et les pénuries de personnel, la situation des jeunes est parfaite, mais rien n'est moins vrai. Plusieurs intervenantes et intervenants l'ont d'ailleurs confirmé. Jean Bernier, professeur associé à l'Université Laval, a partagé ses connaissances sur les emplois atypiques, emplois correspondant à tout ce qui n'est pas un travail permanent à temps complet; Esther Paquet, représentante de l'organisme Au bas de l'échelle, a dressé le portrait des agences de placement et des impacts sur l'emploi; Pascale Côté, du

STT de l'hôtel Reine-Élizabeth a donné des exemples concrets de disparités de traitement entre les préposés-es aux chambres employés par la direction de l'hôtel et par les agences de placement; Dave Bellemaire, membre du comité national des jeunes CSN et du STT de l'aluminium du Cap-de-la-Madeleine a terminé la première journée en donnant des exemples frappants de clauses créant des disparités de traitement dans une convention collective, particulièrement pour les étudiants.

La deuxième journée a débuté par la présentation de Gaëlle Demez, de la Confédération des syndicats chrétiens (CSC) de Belgique qui a parlé de la situation peu enviable des jeunes belges alors que 20 % d'entre eux vivent sous le seuil de la pauvreté et que le taux de chômage se situe à 21,5 % chez les jeunes de 15 à 25 ans.

Par la suite, Karine Lavoie, membre du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la rue Cactus de Montréal, composé majoritairement de jeunes, nous a parlé de la lutte qu'ils ont menée pour leur syndicalisation et des préjugés qu'elle a dû affronter à ses débuts comme militante.

Le vice-président de la CSN, Louis Roy, a conclu les débats en invitant les jeunes à continuer de s'impliquer syndicalement et en leur recommandant de ne pas avoir peur de prendre leur place. « Ce que j'ai vu et entendu ici, c'est l'avenir du militantisme. Allez-y ! Foncez ! Vous êtes le futur de la CSN », a-t-il conclu ●



Youan Saint-Pierre
Comité des jeunes CCMM-CSN

Politique d'égalité de la Ville de Montréal

Apparence de démocratie participative

Le 8 mars 2007, la Ville de Montréal annonçait son intention de doter la métropole d'une politique d'égalité entre les femmes et les hommes, inspirée des valeurs de la Charte montréalaise des droits et responsabilités.

Dans les mois qui suivirent, un projet de politique d'égalité a été conçue grâce au partenariat et aux efforts collectifs d'élu-es, de membres du personnel professionnel de la Ville, de représentantes et représentants de la société civile, de groupes ou associations, telle la Table des groupes de femmes de Montréal, dont fait partie le Conseil central du Montréal métropolitain. S'ensuivirent les audiences publiques de la Commission permanente du Conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie au cours desquelles plus de 30 mémoires furent déposés traduisant les aspirations de milliers de citoyennes de Montréal.

Or, les recommandations de la Commission, dévoilées le 29 octobre dernier, sont loin de répondre aux attentes des

Montréalaises et des groupes de femmes. « Le tout relève, hélas, plus des bonnes intentions que d'un plan d'action visant l'implication des femmes à la prise de décision, au partage du pouvoir et à l'imputabilité », précise Anne Pasquier, coordonnatrice de la Table des groupes de femmes de Montréal, dans une lettre adressée au maire de Montréal, Gérald Tremblay, ainsi qu'à Helen Fotopoulos, mairesse de l'arrondissement Plateau Mont-Royal. « Le message que la Table et la cinquantaine de ses groupes membres reçoivent de la part de la Ville est que, malgré la participation des citoyennes montréalaises et des groupes de femmes, et du travail réalisé, nos avis et notre expertise sont, sur de nombreux points, ignorés », d'ajouter la porte-parole de la Table qui demande le report du dépôt des recommandations de cette commission et la définition de nouvelles orientations accompagnée d'un plan d'implantation répondant aux réelles aspirations et demandes des Montréalaises ●

solidarité internationale

Un geste d'appui et de soutien au peuple palestinien

Faire plus pour la Palestine !

Au sortir des pourparlers d'Annapolis, tenus en grande pompe, les 27 et 28 novembre, dans l'espoir d'en arriver à un accord de paix entre les Israéliens et Palestiniens d'ici 2008, plusieurs observateurs sont sceptiques quant à l'issue de ce sommet qui a réuni autour d'une même table le premier ministre israélien Éhoud Olmert, le président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas et George W. Bush, président des États-Unis, soupçonné de vouloir parfaire son image de grand médiateur avant la fin de son mandat. Cette amorce de négociation suffira-t-elle à instaurer une paix durable au Proche-Orient et à régler définitivement le sort du peuple palestinien, victime d'une oppression militaire depuis plus de 40 ans ? Au lendemain de cette conférence, tenue les 27 et 28 novembre dans la capitale du Maryland, était soulignée à travers le monde la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien instituée en 1977 par l'ONU. En guise de solidarité, la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) a publié à cette occasion une édition spéciale de sa revue *Carnets*, entièrement consacrée à la situation qui prévaut en Palestine. En voici une brève description.

Animés par un sentiment que trop peu est fait pour la Palestine, les délégués du conseil fédéral de la FNEEQ-CSN, tenu au printemps dernier, décidaient de faire de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien du 29 novembre un moment fort d'une campagne de sensibilisation sur les enjeux de ce conflit au Proche-Orient. La publication d'un numéro spécial pour l'occasion était ainsi convenue.

Selon la fédération, le nombre de publications et la quantité de commentaires dans les médias ont rendu bien difficile un tel projet. « Notre expertise étant limitée, et pour éviter de répéter des généralités, nous avons sollicité la collaboration de militantes, de militants, d'intellectuels, d'ici et d'ailleurs, qui ont apporté un éclairage averti sur la situation », précise le président de la FNEEQ-CSN, Ronald Cameron.

La publication s'ouvre sur une nouvelle de Philippe Ducros, écrivain et dramaturge qui offre un témoignage saisissant sur les conditions de vie en territoires occupés. On y retrouve un texte de Rachad Antonius, professeur à l'Université du Québec à Montréal, qui traite des enjeux historiques, ainsi que le point de vue de Pierre Beaudet, de l'Université d'Ottawa, ex-directeur du groupe Alternatives, au sujet de la politique canadienne. Deux intellectuels juifs, citoyens israéliens, Ilan Pappé et Michel Warschawski, se prononcent en faveur d'une campagne de boycott, de sanctions et de désinvestissement de l'État israélien. Un enseignant, Refaat Sabbah, et une enseignante, Nana Nammourah, qui vivent en territoires occupés, présentent leur perception de la situation. Enfin, Ghada Karmi, intellectuelle et écrivaine britannique d'origine palestinienne, présente son opinion sur l'option d'un seul État.

« L'action syndicale sur le plan de la solidarité n'est pas neutre. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu cette publication pour expliquer, faire connaître, stimuler la réflexion et la discussion et té-

moigner de la réalité afin de susciter des gestes d'appui et de soutien au peuple palestinien », de conclure Ronald Cameron.

Pour consulter cette publication, visitez le site www.fneeq.qc.ca ●



Campagne des Paniers de Noël

La 24^e édition de la campagne de Paniers de Noël de la CSN se poursuit. Grâce à vos efforts, nos camarades travailleuses et travailleurs congédiés pour activités syndicales, en grève ou en lock-out, pourront célébrer la période des fêtes avec leur famille dans la dignité.

Faites vos dons de solidarité par intercaisse à la Caisse d'économie solidaire Desjardins au compte Solidarité Paniers de Noël (transit 81592276, folio 561862)
Merci de votre appui !

Première étape de l'intégration : l'emploi

Dans le mémoire qu'il a présenté à la Commission Bouchard-Taylor, le 27 novembre dernier, le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) a rappelé que les défis de l'intégration des personnes immigrantes ont toujours fait partie des enjeux de société de la région montréalaise. « Le marché du travail difficilement



accessible pour les nouveaux arrivants et le taux de chômage élevé chez les jeunes Noirs, même chez ceux dont les familles sont établies au Québec depuis plusieurs générations, témoignent des ratés en matière d'intégration. Dans une société où l'on définit les individus par le travail, l'intégration exige un engagement réel des employeurs, des syndicats et de tous les acteurs de la société », a souligné le président du conseil central, Gaétan Châteauneuf, tout en rappelant que le gouvernement du

Québec est responsable au premier chef de l'intégration harmonieuse des immigrantes et immigrants à la société québécoise. « En ouvrant ses portes à l'immigration, le gouvernement a la responsabilité d'informer les personnes candidates à l'immigration, et celles nouvellement arrivées, des réalités politiques et sociales d'ici et de déployer les moyens nécessaires à leur intégration » ●



De gauche à droite : Priscilla Bittar, Gaétan Châteauneuf et Manon Perron du Conseil central du Montréal métropolitain.

Dégel des droits de scolarité

Le mouvement étudiant garde le cap malgré la répression

L'automne s'est avéré mouvementé pour les étudiantes et les étudiants. Du côté de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), la campagne visant à déclencher une grève générale illimitée n'a pas atteint les objectifs fixés, obligeant les associations étudiantes à adopter un nouveau plan d'action. Celui-ci comprenait entre autres, la tenue d'une manifestation nationale le 15 novembre, organisée dans la bonne humeur et la détermination, malgré le temps gris et la répression dont avaient été victimes certaines associations étudiantes.

Pour l'occasion, plus de 58 000 étudiantes et étudiants étaient en grève. Les membres de certaines associations étudiantes ont tenté d'organiser des « bed-in » dans les jours qui ont précédé la manifes-

tation, mais ont été sévèrement réprimés par les forces policières. Contrairement à ce qui a été mentionné dans les médias, les actions posées par le mouvement étudiant ne justifiaient pas l'utilisation d'une telle violence. D'ailleurs, au Cégep du Vieux-Montréal, le Syndicat des professeurs (SPCVM-CSN) a adopté plusieurs propositions appuyant l'association étudiante et dénonçant la façon dont la direction a géré la situation. Le syndicat réclame une enquête pour faire la lumière sur toute cette affaire.

Le 22 novembre, c'était au tour de la Coalition des forces étudiantes nationales (CFEN), dont font partie la Fédération étudiante universitaire (FEUQ), la Fédération étudiante collégiale du Québec et la Fédération canadienne des étudiantes et

étudiants, section Québec (FCEE-Q), de lancer un appel à une grande manifestation au centre-ville de Montréal.

Les associations qui composent le mouvement étudiant profiteront des mois de décembre et de janvier pour revoir leurs plans d'action afin de poursuivre leur juste lutte pour l'accessibilité à l'éducation pour toutes et tous ●

Dominique Daigneault
Deuxième vice-présidente du CCMM-CSN



Harper refuse la sanction royale

Le projet de loi C-269 mort au feuilleton

L'appel ultime lancé au gouvernement conservateur par le Conseil national des chômeurs (CNC) et ses groupes affiliés l'enjoignant d'accorder sa recommandation royale au projet de loi C-269 devant être débattu en troisième lecture, est resté lettre morte. N'ayant pas reçu la recommandation royale du gouvernement de Stephen Harper, le projet de loi C-269 fut retiré au feuilleton de la Chambre des communes à Ottawa, le 30 novembre dernier.

Déposé par le Bloc québécois, et appuyé par la majorité des députés du Parti libéral du Canada et du NPD, ce projet de loi aurait eu pour effets d'assouplir le nombre requis d'heures travaillées pour se qualifier à l'assurance-emploi, d'augmenter la durée et le taux de prestation

ainsi que le maximum de rémunération assurable.

À l'initiative du Conseil national des chômeurs, les grandes centrales syndicales CSN, FTQ, CSQ et CTC, ainsi que les trois partis politiques de l'opposition parlementaire, se sont réunies à maintes reprises depuis un an pour définir une plate-forme d'entente, traduite dans le projet de loi C-269, afin de tenter d'améliorer le sort des milliers de travailleuses et travailleurs sans emploi. Rappelons que, depuis une quinzaine d'années, la caisse d'assurance-emploi a été amputée de plus de 50 milliards de dollars, ce qui a nui considérablement à la bonification du régime ●

Prolongement de l'autoroute 25

Mise en demeure contre le gouvernement

La Coalition contre le prolongement de l'autoroute 25, dont font partie entre autres le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN), le Conseil régional de l'environnement, Équiterre et Greenpeace, a adressé une mise en demeure au gouvernement Charest, au début du mois de novembre, le sommant de suspendre les travaux de l'autoroute 25 tant que la Cour supérieure ne se sera pas prononcée sur la requête présentée par les membres de la Coalition ainsi que par des citoyens en mars 2006.

Cette requête vise à faire annuler tous les décrets adoptés par le gouvernement du Québec autorisant le prolongement de l'autoroute 25 et la construction d'un pont reliant Montréal et Laval. Il est soutenu dans cette requête que la procédure suivie, lors des consultations publiques du BAPE tenues en 2005, était illégale puisque les plans et devis ainsi que l'information con-

cernant les impacts environnementaux du projet n'étaient pas connus à ce moment. Cette cause doit être entendue le 13 mai 2008.

Les membres de la Coalition contre le prolongement de l'autoroute 25 ont également dénoncé le manque de transparence entourant les coûts du premier partenariat public-privé (PPP) conclu entre le gouvernement Charest et Concession A25 S.E.C., consortium constitué d'entreprises québécoises et nord-américaines responsables de la conception, de la construction et de l'entretien du tronçon de 7,2 kilomètres qui reliera l'autoroute 440 à Laval au boulevard Henri-Bourassa à Montréal, ainsi que du pont à six voies de 1,2 kilomètre qui traversera la rivière des Prairies. Ce consortium verra à l'exploitation du système de péage pour une période de 35 ans ●

Message aux responsables en santé et sécurité au travail

Le comité d'action en santé sécurité (CASS) du Conseil central du Montréal métropolitain vous invite à informer vos membres du nouveau règlement sur l'assistance médicale destiné aux travailleuses ou travailleurs accidentés et sur les impacts que ces modifications législatives peuvent avoir sur leurs traitements en ergothérapie ou en physiothérapie dispensés dans les cliniques privées. En vigueur depuis le 22 novembre 2007, ce règlement a été adopté par le gouvernement le 24 octobre sur recommandation de la CSST dans le but de favoriser le retour à l'emploi des victimes de lésions professionnelles et la baisse des coûts associés à ces traitements. Le CASS entend organiser une soirée thématique sur cette importante question en mars 2008 ●

Pour consulter ce règlement, visitez le site http://www.csst.qc.ca/portail/fr/lois_politiques/legislation

Cimetière Notre-Dame-des-Neiges Levée de fonds pour les plus démunis

À l'occasion de la Grande Guignolée des médias, les membres du Syndicat des employés du cimetière Notre-Dame-des-Neiges (CSN) ont organisé conjointement avec leur employeur une cueillette de fonds auprès des passants et des automobilistes devant leur milieu de travail, le 6 décembre dernier. Ce geste collectif aura permis de récolter la somme de 50 363,17 \$ pour venir en aide aux personnes les plus démunies de notre société en cette période des fêtes ●



**Le
public,**

**c'est
la santé
pour tout
le monde !**

POUR EN SAVOIR PLUS SUR CETTE
CAMPAGNE, CONSULTEZ LE SITE:
www.csn.qc.ca



CSN